



Transfrontalier • Agroécologie

Projet transfrontalier Innov. AR: tester les solutions de biocontrôle sur grandes cultures

Innov. AR, nouveau projet transfrontalier de recherche appliquée sur les grandes cultures vient soutenir les efforts de développement de l'agroécologie sur le territoire du Rhin supérieur dont un des axes de travail concerne le biocontrôle.

Le biocontrôle, qui désigne un ensemble de méthodes alternatives, respectueuses de l'environnement et de la santé, pour la lutte contre les bioagresseurs des cultures, est un des leviers pour répondre aux attentes sociétales en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Des essais concernent par exemple la lutte contre la fusariose des épis du blé et une vidéo vient d'être mise en ligne sur le site du projet (www.agroecologie-rhin.eu) présentant la méthode de travail adoptée en

Alsace pour obtenir des résultats au champ d'essai.

Côté ravageurs souterrains, des solutions alternatives aux traitements chimiques insecticides des plantes et semences sont recherchées pour la lutte contre les taupins sur pomme de terre et maïs.

Accélérer les innovations pour lutter biologiquement contre la chrysmèle du maïs

Les partenaires du projet InnovAR travaillent aussi à la lutte biologique contre la chrysmèle du maïs. Il

s'agit de développer des méthodes naturelles de lutte par l'utilisation de prédateurs du ravageur dont les piégeages en 2017 ont révélé une forte progression des populations.

Diverses pistes existent mais la plus avancée est l'apport au sol de solutions contenant des nématodes entomopathogènes qui vont contaminer les larves de chrysmèles et les tuer. La firme E-nema commercialise une souche qui est appliquée à la dose de 1 milliard d'individus par hectare. Le traitement atteint plus de 50 % d'efficacité pour un coût (hors application) de 60 €/ha.

Cette solution est testée en 2018 sur environ 60 ha de maïs du côté allemand dans le secteur sud de Freiburg où les piégeages ont explosé l'an passé (323 captures d'adultes par piège en moyenne). Les essais conduits cette année (essai rotation et test d'apports de nématodes)



Malgré une baisse de la monoculture de maïs, les piégeages indiquent que la chrysmèle continue à se développer dans la plaine rhénane. © Arvalis

Le nouveau site www.agroecologie-rhin.eu

Le site web présente les activités conduites dans 2 projets transfrontaliers, Innov. AR et AGRO Form, qui œuvrent à développer et ancrer l'agroécologie sur nos territoires. Les projets sont soutenus par le programme européen INTERREG V Rhin Supérieur.

seront d'ailleurs présentés le **6 septembre 2018** en après-midi (consulter le site du projet InnovAR quelque temps avant pour plus d'informations).

Hervé Clinkspoor,
Chambre régionale
Grand Est
Tél. 06 79 60 47 58

Coin du BIO • Apiculture

Les règles de base pour la cire

Il existe aujourd'hui des difficultés d'approvisionnement en cire d'abeille bio, avec peu de stocks disponibles sur le marché. La cire issue de l'apiculture biologique disponible présente par ailleurs un surcoût par rapport au conventionnel, et des circuits d'approvisionnement sécurisés et tracés reste par ailleurs à structurer.

La cire d'abeille est un intrant technique en apiculture. Elle n'est pas considérée comme un produit d'origine agricole mais doit cependant être contrôlée comme étant utilisable en agriculture biologique, c'est-à-dire quelle doit provenir d'exploitations certifiées AB.

Remplacer progressivement les vieilles cires par des cires bio

Dès l'engagement en bio, l'apiculteur doit utiliser des cires issues de l'apiculture biologique destinées aux nouveaux cadres introduits dans la ruche. Le remplacement des cires de corps et des hausses des ruches existants avant l'engagement en bio se fait au fur et à mesure en fonction des possibilités matérielles. Il peut se faire sur plusieurs années pour les cires de corps de ruches. Il est vivement conseillé de transformer les vieilles cires impropres, en bougies par exemple. Les stocks de cires conventionnelles non-utilisés avant l'engagement en bio doivent être cédés et ne pas être utilisés sur l'exploitation.

Les possibilités d'achat de cire non bio

En cas de non-disponibilité de cire issue de l'agriculture biologique sur le marché, une demande écrite peut être effectuée à l'organisme certificateur pour utiliser de la cire non-biologique dans le cas de nouvelles installations et pendant la période de conversion. L'utilisation de cire non-biologique sera alors autorisée uniquement s'il s'agit de cire d'opercule, non-contaminée par des substances interdites en production biologique, à l'appui d'une analyse multi-résidus. Dans l'idéal et en bio tout particulièrement, il faut privilégier l'autonomie en cire. Si des achats de cire sont nécessaires, il est préférable de privilégier la cire utilisable en bio issue d'un circuit sécurisé et tracé.

Christophe Ringeisen, Opaba
Tél. 03 89 24 45 35
christophe.ringeisen@laposte.net



Conseil de saison • Asperges

Suivre l'évolution des ravageurs



Durant la phase végétative des asperges, différents ravageurs spécifiques à la culture peuvent occasionner des dégâts plus ou moins importants.

La mouche de l'asperge

C'est le ravageur le plus connu. Elle est plus présente dans les secteurs historiques de production d'asperges (Hoërdt, Kochersberg...). Son vol débute avec les premières chaleurs au printemps, il se termine généralement vers la mi-juin.

Le criocère de l'asperge

C'est un ravageur majeur dans la culture de l'asperge, notamment pour les jeunes plantations. Les criocères adultes sont généralement présents dans presque

toutes les plantations à partir du mois de mai. Les larves sont très voraces. Elles attaquent toujours la végétation du haut vers le bas.

La mouche mineuse

L'adulte est une petite mouche d'un noir luisant de 2,5 à 3,5 mm de longueur. Les larves sont d'un blanc immaculé et mesurent de 0,5 à 5 mm de long. Elles creusent des galeries sinueuses dans les tiges, juste en dessous de l'épiderme, généralement au voisinage de la base du plant. Ce ravageur est en développement en Alsace. Il était totalement inexistant ou non recensé il y a quelques années.

Philippe Sigrist,
Planète Légumes
Tél. 06 85 56 74 92
Philippe.sigrist@alsace.chambagri.fr

Pour avoir plus d'information sur ces ravageurs et leur évolution, **abonnez-vous gratuitement au Bulletin de Santé de du Végétal ou à Planète Légumes pour les conseils spécialisés.**

Pour recevoir le **Bulletin de Santé du Végétal Légumes** par courrier électronique, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la **Chambre d'agriculture du Grand Est**: <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>